

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 4

Rubrik: Appel au peuple suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur le chemin de l'école :

— Mon soldat, à moi, il est musicien, au civil. Il joue de plusieurs instruments : le saxophone, l'accordéon, la clarinette ; il va jouer dans les bénichons.

— Le mien, au civil, il est dragon ; il a un domaine à Berne, et maintenant, il fait le douanier.

— Et le mien ? et le mien ? Savez-vous ce qu'il fait le mien ?

— ?? ...

— Il est professeur de chirurgie à l'Université de Berne.

Le musicien a prodigué les détails de sa vie militaire et civile, bien plus que le paysan, le paysan, bien plus que le chirurgien. Qu'importe ! puisque la « lettre au soldat » a mis au cœur de ces trois Suisses beaucoup de chaleur, et, bien sûr, un peu de courage.

L. PICHONNAZ.

Appel au peuple suisse

CONFÉDÉRÉS,

Depuis des mois, notre armée est sous les armes. Dehors par tous les temps, en dépit du froid et de la neige, nos soldats montent la garde, afin de protéger l'indépendance du pays. Grâce à leur dévouement et à leur esprit de sacrifice, le peuple suisse peut jouir des bienfaits de la paix. Mais cela lui impose un devoir sacré. Ceux qui sont restés à l'arrière doivent, en effet, s'efforcer de maintenir et de développer les valeurs spirituelles et morales qui constituent les fondements de notre vie nationale : l'esprit de véritable solidarité, d'entraide réciproque, d'union confédérale. Ainsi subsisteront, au sein de notre peuple et de notre armée, ces forces profondes qui doivent nous permettre d'envisager l'avenir, même s'il est redoutable, avec courage et confiance.



Un nouveau champ d'action sollicite aujourd'hui notre esprit de solidarité : le Bureau central pour les œuvres en faveur du soldat, du Département militaire fédéral, la Croix-Rouge suisse, dont la tâche est, en quelque sorte, d'atténuer les dommages moraux et matériels que la guerre cause à notre peuple, ont un besoin urgent d'aide et d'appui.

En 1918, par décision du chef de l'Etat-Major général, le colonel commandant de corps Sprecher von Bernegg, fut créé le « Don national suisse » pour nos soldats et leurs familles, afin de fournir aux œuvres de secours privées en faveur du soldat, qui existaient déjà, les moyens nécessaires pour poursuivre leur action. Grâce aux subsides qui lui furent alloués par la suite, le « Don National », au cours de ses vingt années d'existence, employa plus de 14,7 millions de francs conformément au but défini par l'art. 2 des statuts de la fondation, qui a la teneur suivante :

« La fondation a pour but d'améliorer la situation matérielle et morale des soldats suisses et de leurs familles. Elle apporte, à cet effet, aux œuvres en faveur du soldat un soutien efficace par des dons volontaires et elle assure aux donateurs un emploi de leurs dons conforme à leurs intentions. »

Avec la mobilisation actuelle, les besoins ont augmenté dans une telle proportion (Don National, 1,5 million de francs de dépenses jusqu'à fin 1939; Croix-Rouge, 1 million de francs depuis le 1^{er} septembre 1939) que la solidarité helvétique doit prouver, une fois de plus, qu'elle n'est pas un vain mot. Il s'agit, en effet, de fournir au Don National et à la Croix-Rouge les moyens financiers qui leur permettront de poursuivre leur activité bienfaisante dans tous les domaines où elle s'exerce en faveur de nos soldats. Et cela d'autant plus que le nombre des citoyens et des citoyennes organisés militairement a beaucoup augmenté et que notre armée s'est aussi sensiblement accrue depuis la dernière guerre mondiale.

Peuple suisse, l'heure d'agir est venue. Nous voulons tous ensemble participer à une belle œuvre de solidarité nationale. Nous voulons faire un sacrifice, chacun dans la mesure de nos moyens !

Nos soldats ont éprouvé une grande joie en recevant leurs paquets de Noël, accompagnés de touchantes lettres d'enfants de chez nous, preuves tangibles des liens qui unissent le pays à l'armée. Mais leur joie sera plus profonde encore, et ils pourront accomplir leur dur devoir avec moins de soucis, lorsqu'ils verront que le peuple suisse tout entier leur témoigne, à eux et à leurs familles, une reconnaissance qui se manifeste non seulement par des mots, mais par des actes.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge : *Le chef des œuvres sociales de l'armée :*

Colonel DENZLER.

Colonel FELDMANN.



Un mot sur « Pro Infirmis »

Dans quelques jours commencera la vente des cartes *Pro Infirmis*. Comme les hirondelles s'en viennent au printemps et ramènent les beaux jours, ainsi le produit de la vente des cartes *Pro Infirmis* s'en vient apporter un peu de bien-être aux pauvres infirmes.

Les cartes ne seront pas vendues de porte en porte comme on le fait pour celles de *Pro Juventute*, elles arrivent par la poste et la personne qui les reçoit est libre de les garder ou de les refuser. Mais, au nom de tous les infirmes qui bénéficient de cette vente, nous vous prions instamment de ne pas retourner ces cartes. Si on ne peut pas donner 1 fr. 50, prix de la pochette, qu'on donne 1 fr. ou même 50 cent., mais qu'on ne renvoie pas les cartes. L'Œuvre *Pro Infirmis* fait tout ce qu'elle peut pour aider les infirmes de toutes sortes : sourds-muets, aveugles, paralysés, anormaux physiques et mentaux, etc., et ce lui est un gros crève-cœur de voir qu'on refuse de lui donner quelques centimes alors qu'il y a tant de pauvres malheureux à soulager.

Dans notre canton, nombreux sont les infirmes qui ont bénéficié de l'aide de *Pro Infirmis*. Que d'enfants arriérés ou autres ont pu suivre des classes spéciales et arriver ainsi à apprendre, ce qu'ils n'auraient jamais pu faire dans des classes ordinaires.